Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 14

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182268

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Onzième année. N° 14. Samedi 5 Avril 1873.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 5 avril 1873.

Nous assistons actuellement à l'un des grands événements du siècle : le nivellement de la place de la Palud.

Le 1er courant, à six heures précises du matin, douze ouvriers, armés de pioches, attaquèrent vigoureusement l'antique pavé.

La statue de la Justice, visiblement émue, s'ébranla sur sa base ; l'horloge de l'Hôtel-de-Ville s'arrêta.

Les habitants du quartier s'attendaient si peu à l'exécution d'un projet qui datait d'un demi-siècle au moins, qu'ils crurent tout d'abord à un poisson d'avril.

Il fallait voir ces vieux cailloux, dont la face inférieure n'avait pas vu le jour depuis si longtemps, sourire étonnés aux bienfaisants rayons du printemps! Quelques-uns d'entre les premiers arrachés, ainsi qu'une bouteille remplie du sable sur lequel ils reposaient, seront religieusement conservés au greffe municipal en commémoration de cette œuvre.

L'aspect de la nouvelle place sera superbe ; de larges trottoirs longeront les magasins, et de beaux pavés, régulièrement taillés et polis, seront disposés en éventail, dont les nombreux rayons, partant de l'Hôtel-de-Ville, symboliseront heureusement la vigilance administrative qui s'étend sur les bons comme sur les méchants, sur les habitants comme sur les bourgeois.

Nous regretterons cependant les sinuosités de l'ancien pavé. Habitués comme nous le sommes à la nature alpestre, à un sol fortement accidenté, la place de la Palud avait pour nous quelque chose de vraiment pittoresque. On montait, on descendait, on chutait quelquefois, et le coup d'œil qu'offrait la foule du marché rappelait la mer en tourmente, tant les plis du terrain variaient la hauteur et la disposition des groupes.

Tout cela avait son charme, et nous répèterons souvent avec le poète :

C'est quand il n'est plus temps que l'on sent ce qu'on perd.

Un usage, qui n'est plus digne des mœurs de notre époque, a cependant persisté dans plusieurs localités du canton; nous voulons parler de l'habitude qu'ont les jeunes gens de quelques villages d'aller rançonner les époux, afin d'obtenir d'eux une certaine somme pour faire bonne chère, somme qui est le plus souvent réclamée avec des exigences inouïes. Le fait s'est encore produit l'autre jour dans un village voisin de notre ville, où un jeune homme, à la veille de se marier, fut menacé d'un charivari le jour de ses noces, parce qu'il n'avait donné que vingt francs : ces messieurs en exigeaient trente, et il fallut passer par là.

On mettrait facilement fin à ce reste de sauvagerie, si l'on savait y résister énergiquement en s'appuyant sur le Code pénal, dont l'art. 136 est ainsi conçu :

Si les désordres mentionnés en l'article précédent sont dirigés contre un ou plusieurs citoyens, ou s'ils constituent le délit connu sous le nom de *charivari*, ceux qui ont pris part à ces désordres sont punis par une amende de dix à cent francs et par un emprisonnement qui ne peut excéder trois mois.

Si ces désordres ont eu lieu :

1° De nuit;

2° Par des gens déguisés ou masqués;

3° Par plus de vingt personnes réunies,

Pour chacune de ces circonstances, la peine est augmentée d'une amende qui ne peut excéder 60 francs et d'un emprisonnement qui ne peut excéder un mois.

La fortune du pot.

«Venez donc manger ma soupe,» me disait souvent un monsieur que je connais à peine, et avec lequel je ne désire pas me lier davantage. « Vous verrez ma famille, ma femme, mes enfants; vous serez reçu sans façon, sans cérémonie ; vous mangerez à la fortune du pot, mais vous me ferez le plus grand plaisir. »

J'avais toujours éludé les invitations de cet ami que je ne connais pas, lorsque hier il me rencontra, vers cinq heures du soir. Il court à moi, me saisit par le bras, m'arrête : « Où allez-vous ? s'écrie-t-il. — Dîner, lui dis-je, sans penser à rien. — Dîner?.., Oh! cette fois, je vous tiens bien et vous viendrez chez moi. »

Je veux en vain prétexter une invitation ; mon homme ne me lâche pas. Une plus longue résistance eût été ridicule. Je cède ; et je prends mon parti, en me disant tout bas : Je serai peut-être surpris agréablement; ce monsieur n'est qu'un bavard, mais sa femme peut être aimable, ses enfants bien élevés et sa cuisine excellente.

Nous arrivons chez mon amphitryon, logeant au troisième étage. A peine arrivé devant la porte, j'entends les cris de plusieurs enfants qui semblent se battre et pleurer. « Oh! oh! » dit mon compagnon, « mes petits gaillards ont faim, ils m'attendent avec impatience. » Je me dis en moi-même: Si les petits gaillards font ce train-là pendant tout le dîner, ce sera bien gentil.

Nous sonnons; une grande femme sèche et jaune vient ouvrir la porte et fait un mouvement de surprise en me voyant. « Ma chère amie, » dit mon introducteur, « je t'amène M... dont je t'ai souvent parlé; il veut bien dîner avec nous sans façon. »